

## PERMIS RÉSIDENTIEL

Types de permis	Tarifs
<b>Construction</b>	
▪ Premier logement	150 \$
▪ Logements additionnels	75 \$
▪ Bâtiment complémentaire	40 \$
<b>Agrandissement</b>	
▪ 3 logements et moins sans ajout de logement	100 \$
▪ Plus de 3 logements sans ajout de logement	150 \$
▪ Avec ajout de logement	150 \$ 1 <sup>er</sup> logement (75 \$ les suivants)
▪ Bâtiment complémentaire	40 \$
<b>Transformation, rénovation, réparation</b>	
▪ Construction principale	40 \$ si de 0 \$ à 20 000,00 \$ 60 \$ si de 20 000,01 \$ à 50 000,00 \$ 100 \$ si de 50 000,01 \$ à 100 000,00 \$ 150 \$ si de 100 000,01 \$ à 300 000,00 \$ 300 \$ si plus de 300 000,00 \$
▪ Bâtiment complémentaire	40 \$ (sans frais pour rénovation ou réparation)

## PERMIS AUTRE QUE RÉSIDENTIEL

Types de permis	Tarifs
<b>Tout type de travaux</b>	
▪ Tout bâtiment	▪ Travaux de 1 000 000 \$ et moins 100 \$ + 2,50 \$ / 1 000 \$ excédant 10 000 \$ ▪ Travaux de plus de 1 000 000 \$ 1 500 \$ + 1,00 \$ / 1 000 \$ excédant 10 000 \$

## PERMIS DE LOTISSEMENT

Types de permis	Tarifs
<b>Lotissement</b>	
Par lot	50 \$
<b>Versement pour parcs et espaces verts</b>	
Tous les usages	10 % pour tous les types de lotissement

## Tarification des services offerts au Service de l'urbanisme



## Une tarification juste

La tarification des permis, certificats et autres types de demandes ne doit pas être prise à la légère. Non seulement faut-il s'assurer de ne pas exiger un tarif trop élevé, car il s'agit après tout d'un service public et une municipalité n'est pas une organisation à but lucratif, mais il faut également s'assurer de ne pas sous-tarifier. La sous-tarification amène une municipalité à équilibrer son budget à d'autres endroits, par exemple en diminuant les services ou en augmentant les revenus fiscaux.

Conséquemment, le principe de l'utilisateur-payeur fait de plus en plus d'adeptes au sein des municipalités québécoises. Ce principe simple, qui fait en sorte que le coût d'un service soit assumés par la personne qui utilise ce service et non par la population en général, émane de la volonté des municipalités de diversifier leurs revenus, historiquement tirés presque uniquement de l'impôt foncier. Il s'inscrit également dans l'optique d'un développement durable, par lequel la municipalité renforce son économie.

Voici donc, dans son intégralité, la tarification des services offerts par le Service de l'urbanisme qui est entrée en vigueur le **27 juin 2016**.

Pour toutes informations complémentaires concernant les permis, certificats et autres types de demandes, veuillez consulter notre site web au [www.septiles.ca](http://www.septiles.ca) sous la rubrique *Services aux citoyens / Permis et urbanisme* ou communiquer directement avec le Service de l'urbanisme au 418 964-3233.

### CERTIFICATS

Types de certificat	Tarifs
<b>Tout type de travaux</b>	
▪ Construction résidentielle autre qu'un bâtiment Ex. : clôture, muret, patio en cour avant, etc.	40 \$ si de 0 \$ à 20 000,00 \$ 60 \$ si de 20 000,01 \$ à 50 000,00 \$ 100 \$ si de 50 000,01 \$ à 100 000,00 \$ 150 \$ si de 100 000,01 \$ à 300 000,00 \$ 300 \$ si plus de 300 000,00 \$
▪ Construction, autre qu'un bâtiment, pour un usage autre que résidentiel Ex. : clôture, muret, etc.	▪ Travaux de 1 000 000 \$ et moins 100 \$ + 2,50 \$ / 1 000 \$ excédant 10 000 \$ ▪ Travaux de plus de 1 000 000 \$ 1 500 \$ + 1,00 \$ / 1 000 \$ excédant 10 000 \$
<b>Autres certificats</b>	
▪ Prélèvement (captage) des eaux souterraines	50 \$
▪ Construction et usage temporaire	50 \$ (100 \$ pour véhicule récréatif)
▪ Démolition d'une construction	25 \$ (bât. principal, complémentaire sans frais)
▪ Déplacement d'une construction	40 \$ (100 \$ si emprunt d'une voie publique)
▪ Enseigne	75 \$
▪ Excavation du sol, déblai, remblai	20 \$ (100 \$ si travaux plus de 20 000 \$)
▪ Installation septique	40 \$
▪ Plantation et abattage d'arbre	Sans frais
▪ Plantation et abattage d'arbre - Exploitation forestière	100 \$
▪ Maison mobile	150 \$
▪ Piscine et spa	50 \$ résidentiel (75 \$ autres usages)
▪ Travaux en milieu riverain	100 \$
▪ Nouvel usage ou changement d'usage	100 \$
▪ Vente de garage résidentielle	20 \$

### PROCÉDURES D'URBANISME

Types de procédure	Tarifs
<b>Dérogation mineure</b>	
▪ Étude de dossier et publication	350 \$ non remboursables
<b>Modification à la réglementation d'urbanisme ou demande de type PPCMOI</b>	
▪ Étude de dossier	500 \$ non remboursables
▪ Frais de modification réglementaire	2 000 \$ par règlement à modifier
▪ Frais pour enseigne d'information obligatoire par la loi (PPCMOI seul)	300 \$
▪ Étude de dossier	500 \$ non remboursables
▪ Frais de modification réglementaire	2 000 \$ par règlement à modifier
▪ Frais pour enseigne d'information obligatoire par la loi (PPCMOI seul)	300 \$